

# Dossier



## LES FONCTIONNAIRES REFUSENT LE RÉGIME SEC

**L'ANNONCE.** Après avoir entretenu le doute, ministre du Travail et secrétaire d'État à la Fonction publique se sont contentés, en matière de salaires des agents de la fonction publique, de tenir l'engagement pris en 2008 d'une augmentation de 0,5% de la valeur du point au premier juillet. En outre, ils annoncent le gel pour 2011 et refusent de s'engager sur une augmentation pour les deux années suivantes.

**L'ENJEU.** Soumis à la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui réduit drastiquement l'emploi public, à l'augmentation de leurs cotisations retraites, les agents de la fonction publique subiraient aussi une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat. Une perspective que rejettent dans l'unité les organisations syndicales.

PAR ISABELLE AVRAN

**E**n pleine tourmente de l'affaire Bettencourt, le gouvernement maintient ses perspectives d'austérité pour les salariés et singulièrement pour les fonctionnaires et agents de la fonction publique. Leur faire payer les conséquences de la crise est pourtant non seulement injuste, mais aussi économiquement inefficace, soulignent les organisations syndicales. Si le gouvernement n'entend pas leur mécontentement et leur colère, il se prépare à un affrontement d'ampleur.

### 1. Pas de négociation, mais une annonce unilatérale inadmissible

Face aux pressions des marchés, Bercy annonce de facto la rigueur. Les fonctionnaires et agents de la fonction publique sont parmi les premiers à en faire les frais. D'abord en termes d'emploi. La révision générale des politiques publiques (RGPP) impose le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, casse l'emploi et inflige des conditions de travail de plus en plus difficilement supportables. Ensuite en matière de retraites; le gouvernement entend imposer aux agents une augmentation de leur cotisation. Et voilà qu'un nouveau coup de serpe est cette fois annoncé dans leur pouvoir d'achat, à l'occasion de deux



rencontres avec les organisations syndicales, les 25 et 29 juin, en lieu et place d'une vraie négociation salariale qui aurait dû avoir lieu au printemps. Celle-ci, aujourd'hui triennale, devait porter sur les années 2001 à 2013.

À la veille de la première séance, des informations filtrent selon lesquelles le gouvernement envisagerait le gel de la valeur du point, pourtant « colonne vertébrale » de la rémunération des agents. Le 25 juin, le ministre du Travail, Éric Woerth, et le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, Georges Tron, reçoivent les organisations syndicales. Dans une déclaration liminaire lue au nom des huit (CGT, CFDT, CFTC, CGC, Unsa, FSU, Solidaires, FO), Jean-Marc Canon (CGT) exige des réponses immédiates et claires sur l'augmentation de la valeur du point, sur des mesures de rattrapage du contentieux qui existe depuis 2000 (perte de pouvoir d'achat de 9 %), et sur les années à venir. Mais les syndicats se heurtent à l'absence de réponse d'Éric Woerth. Ensemble, ils décident alors de quitter la séance. Les organisations sont de nouveau convoquées le 29 pour un nouveau « rendez vous salarial » le 30 juin. Le dernier. Elles réitèrent dans l'unité les mêmes demandes. Mais le ministre se contente de tenir l'engagement de 2008 d'une augmenta-

tion du point de 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet, un engagement pris alors unilatéralement par le gouvernement, tandis que l'ensemble des organisations syndicales refusaient de cautionner une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Pour la CGT, cette mesure, totalement insuffisante, n'a été maintenue que grâce aux mobilisations des salariés concernés. Dans le même temps, le ministre annonce le gel des salaires pour 2011. Quant aux années 2012 et 2013, il explique qu'il ne souhaite pas « préempter la croissance » et laisse entendre que le gel pourrait se poursuivre, en fonction de l'évolution de la situation économique. Il indique de nouveaux rendez-vous, mais sans en préciser l'échéance. Inacceptable pour les organisations syndicales. Les huit organisations lèvent de nouveau la séance. Réaffirmant ensemble que la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire en matière salariale dans la fonction publique, « que des mesures, permettant de combler les pertes des années antérieures et de garantir au minimum le pouvoir d'achat pour les années à venir, sont indispensables » elles exigent l'ouverture de vraies négociations.

## 2. Perte de pouvoir d'achat et situation inédite

La stagnation du point d'indice provoquerait une chute sans précédent du pouvoir d'achat de tous les personnels, aggravée par l'augmentation annoncée des cotisations retraites des fonctionnaires. Qui plus est, souligne Jean-Marc Canon, 0,5 % sur les six derniers mois de l'année, cela signifie seulement 0,25 % sur un an. Pour les organisations syndicales, la perspective inédite annoncée par le gouvernement ferait perdre aux agents 7 % de pouvoir d'achat, ce qui s'ajoute aux 9 % perdus depuis 2000 en tenant compte de l'inflation. Éric Woerth prétend que non, mais en fait, le gouvernement avance un mode de calcul qui ne dupe personne, la « rémunération moyenne du personnel en place » (RMPP). Elle consiste à comparer entre deux années une moyenne égale à la masse salariale globale divisée par le nombre d'agents. Il inclut dès lors les évolutions mécaniques dues par exemple à l'ancienneté, mais aussi d'autres critères. Ainsi du statut des infirmières, lesquelles ont été confrontées à un choix qui n'en est pas un : voir enfin reconnu leur niveau de qualification et de responsabilité en passant de la catégorie B à la catégorie A, mais en renonçant à la reconnaissance de la pénibilité de leur métier, ou bien ne pas y renoncer mais à condition de demeurer en catégorie B. Combien préféreront opter pour un statut et une rémunération moins indignes de leur formation, de leur métier et de leur travail ? L'évolution des salaires que ce choix entraînera, en tout cas, sera lui aussi pris en compte dans les calculs du ministère.

Jean-Marc Canon le rappelle : le salaire de base des agents de la fonction publique passe tous les ans sous la barre du Smic. En catégorie C, les agents doivent théoriquement attendre

### RGPP : DEUXIÈME PHASE

Si les pertes d'emploi se cumulent depuis 2003, les baisses sont drastiques depuis 2007. Trois cent mille emplois auront été supprimés entre 2003 et 2012 sur le seul versant de l'État, indique Jean-Marc Canon (CGT). Avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy, cent mille emplois ont été supprimés. Pas loin de cent mille autres devraient l'être d'ici à 2013. Dont 16 000 l'an prochain dans l'enseignement.

cinq ans pour être rémunérés au Smic. Pour les agents de catégorie B (aujourd'hui souvent de niveau bac plus trois), le salaire de début de carrière se situe à 5 % au-dessus du Smic; et à 19 % pour la catégorie A (avec des bacs plus cinq). La moyenne pour l'ensemble des catégories A, B et C en 2007 et d'un peu plus de 2 240 euros, rappelle-t-il. Or, la fonction publique d'État compte plus de 50 % de salariés en catégorie A, dont 900 000 agents de l'enseignement (sur environ 2 500 000 dans la fonction publique d'État, militaires inclus). Dans la fonction publique territoriale, la moyenne n'est que de 1 700 euros. Elle est de 2 100 euros dans la fonction publique hospitalière, précise-t-il. Voici vingt-cinq ans, l'amplitude d'évolution de carrière permettait un doublement du salaire sur trente ans. Aujourd'hui, l'écart n'est plus que de 1 à 1,6, explique le responsable CGT. Les agents de la fonction publique subissent donc à la fois les bas salaires et l'absence de véritable évolution de carrière.

« Le gel de la revalorisation du point d'indice est particulièrement pénalisant pour les bas salaires », souligne pour sa part Mylène Jacquot, pour la CFDT. « C'est une mesure abrupte et potentiellement facteur d'inégalité. Les fonctionnaires ont vraiment le sentiment d'être pris pour des boucs émissaires », ajoute-t-elle, précisant : « Nous allons continuer à revendiquer des mesures dont l'ensemble des agents bénéficieraient et non pas des heures supplémentaires ou des primes individuelles ». Car, comme l'explique Jean-Marc Canon, le gouvernement imagine faire des primes (individuelles ou collectives) un élément clé de la rémunération, favorisant dès lors des critères subjectifs avec toutes les dérives que cela implique et une politique du chiffre qui peut s'avérer contraire à l'intérêt des missions. Nombre de policiers, par exemple, le mettent aujourd'hui en lumière : la multiplication des gardes à vue ou des contrôles de personnes sans papiers menés à l'aune de cette politique, s'opèrent au détriment non seulement des personnes concernées, mais aussi des missions moins spectaculaires, pour le moins plus utiles, nécessitant du temps et des moyens. À ces primes s'ajoute l'intéressement, au détriment du principe d'intérêt général.

C'est dans l'unité que les organisations syndicales dénoncent donc les conséquences sociales de cette politique salariale. Soulignant aussi leur inefficacité et leur coût économiques. La baisse de pouvoir d'achat de quelque 5,2 millions de salariés, en effet, ne peut que peser sur la consommation et sur la croissance, sans compter les manques à gagner pour l'assurance sociale. Cercle vicieux dont il s'agit donc urgemment de sortir.

### 3. Résistance syndicale unitaire

C'est ensemble que les huit organisations syndicales ont décidé de poursuivre, exigeant dans l'unité l'ouverture de négociations pour que soit garanti, a minima, le pouvoir d'achat

des agents et pour des mesures de rattrapage pour les manques à gagner accumulés les années précédentes. Même s'il est possible d'en négocier le calendrier. Les perspectives sont à ce point graves que si le gouvernement ne revient pas sur ses annonces et décisions, il se prépare à de possibles affrontements très lourds, commente en substance Jean-Marc Canon. Les agents, en tout cas, sont en colère, inquiets et déterminés.

En colère, parce que la situation leur devient tout simplement insupportable. Inquiets, car beaucoup mesurent que ce qui se joue avec la succession de décisions contre les services publics et leurs agents, succession et concomitance qui leur confèrent une grande cohérence; c'est purement et simplement leur remise en cause avec, le cas échéant, externalisation vers le privé de certaines missions financièrement plus rentables que d'autres pourtant socialement nécessaires, à la plus grande satisfaction du Medef. Au détriment donc, non seulement des fonctionnaires et des agents de la fonction publique, mais aussi du public, c'est-à-dire de toute la société. Une remise en cause, en quelque sorte, du pacte républicain. Déterminés, ils l'ont montré le 27 mai et plus encore le 24 juin dernier en participant massivement à la journée d'action unitaire interprofessionnelle.

Les organisations syndicales sont donc bien décidées à organiser la riposte, en convergences avec les usagers. Les Français, en dépit des campagnes du gouvernement, ne sont pas prêts à brader leurs services publics; on l'a vu dans la défense de La Poste, on le voit dans celle des hôpitaux de proximité ou de l'école...

Les huit organisations syndicales ont su montrer un front unitaire lors des deux séances dites de négociation salariale, de même que pour la défense des retraites; comme l'a montré, par exemple, la lecture d'une même déclaration à ce sujet lors des sessions de chacun des trois conseils supérieurs de la fonction publique (territoriale le 30 juin, hospitalière le 1er juillet, d'État le 6 juillet). « Nos organisations, CGC, CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, Solidaires, Unsa estiment que, pas plus que celle des retraites et de l'emploi, la page des salaires n'est tournée », disent-elles dans un communiqué commun. « Tout au contraire elles prennent leur responsabilité et appellent, ensemble, les agents à se mobiliser ». C'est dans ce contexte que la CGT appelle en particulier « à poursuivre avec force des mobilisations sur les territoires, et compte utiliser tout l'été pour être aux côtés des agents, amplifier les mobilisations existantes pour être plus nombreux dans les journées d'actions nationales de la rentrée ». Ensemble, les huit ont appelé les agents à participer massivement à la journée d'action interprofessionnelle du 13 juillet. Et leur donnent rendez-vous dans l'action le 7 septembre prochain. ☛